

## UN SUPPORT POUR LA CULTURE DU RISQUE



### Contexte du projet

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Saône, l'Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs est en charge de l'animation et de la mise en place d'actions pour la diffusion et le développement de la « culture du risque ». Parmi celles-ci, l'établissement propose aux communes riveraines de la Saône l'aide à la pose de plaques de repères de crues, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires (art. 42 de la Loi du 30/07/03 et décret du 14/03/05).

Pour les communes et agglomérations présentant une façade fluviale adéquate, l'Établissement a fait réaliser un prototype de « totem » permettant de réunir sur un seul support, plusieurs repères de crue, mais également de l'information générale concernant la Saône et ses crues, ainsi qu'une échelle permettant de les visualiser.

### Cadre réglementaire

La Loi sur les Risques Naturels et Technologiques du 30 juillet 2003 donne en effet aux maires la responsabilité de l'entretien et de la pose des repères historiques de crues. Le décret du 14 mars 2005 prévoit que « les zones exposées au risque d'inondation comportent un nombre de repères de crues qui tient compte de la configuration des lieux, de la fréquence et de l'ampleur des inondations et de l'importance de la population fréquentant la zone. Leur implantation s'effectue prioritairement dans les espaces publics, et notamment aux principaux points d'accès des édifices publics fréquentés par la population ».

Les édifices publics n'existent heureusement pas toujours en zone inondable. De plus, il est parfois techniquement difficile de les équiper de plaques signalétiques (faibles hauteurs d'eau, édifices classés ou protégés). La forte fréquentation des abords fluviaux (quais, esplanades,

chemins de halages), principalement piétonnière, répond bien à l'objectif de visibilité et d'appropriation du risque recherchée par le législateur. C'est pourquoi l'EPTB Saône et Doubs a cherché à proposer un outil particulier adapté aux communes riveraines de la Saône possédant des quais ou espaces publics piétons inondables.

### Le projet

Il s'agit d'une structure en tube aluminium inoxydable fixée sur une platine et vissée à un massif béton souterrain, recouverte d'un habillage en tôle d'acier émaillée, démontable, sérigraphiée en quadrichromie. Le texte présente les principales crues de la Saône. Le totem est calé en altimétrie et l'échelle limnimétrique latérale prolonge l'échelle d'annonce officielle existante située à proximité. Plusieurs pictogrammes conformes à l'arrêté du 16 mars 2006 identifient les hauteurs atteintes par les crues historiques.

Ce prototype a été réalisé pour un



Pictogramme réglementaire (arrêté du 16 mars 2006)

montant de 4 500 € TTC, avec la participation financière de l'Etat, de la Ville de Mâcon, ainsi que des collectivités partenaires du Contrat de Vallée Inondable et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Saône.

# LE TOTEM PARTICULIER DE MÂCON ET DESTINÉ AUX PRINCIPALES VILLES RIVERAINES DE LA SAÔNE

## L'INTÉGRATION AU TOTEM D'UN AFFICHAGE DIGITAL DES COTES DE LA SAÔNE

Dans le même programme, l'équipement de plusieurs communes par un affichage permanent des cotes de la Saône était prévu, afin de faciliter la diffusion de l'information et de l'alerte sur les crues.

Avec l'appui des financements de l'État et du Conseil Général de Saône-et-Loire, la Ville de Mâcon a ainsi fait réaliser un affichage digital des cotes de la Saône, rapatriant les données d'une station existante à proximité.

Cet affichage est intégré au verso du totem d'information mis en place sur l'esplanade Lamartine à Mâcon, grâce à une convention entre l'Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs et la Ville.

Le dispositif comporte plusieurs affichages « haute luminosité » et peut être relié soit à un capteur de niveau d'eau indépendant, soit (comme à Mâcon) à un serveur informatique récupérant régulièrement les données du site internet national « Vigicrues » de la station la plus proche, mises à jour toutes les heures. Une convention a ainsi été passée avec le Service de Prévision des Crues du secteur Rhône Amont Saône (Délégation de Bassin de la DIREN Rhône-Alpes).



Le totem avec affichage digital dans son environnement (esplanade Lamartine à Mâcon)

Cette référence permet une meilleure cohérence entre l'information disponible sur site et « en ligne » et évite ainsi les risques de discordance ou de confusion dans l'annonce officielle et l'alerte. Un voyant coloré permet d'afficher le franchissement d'un seuil d'alerte. Un capteur de température a également été

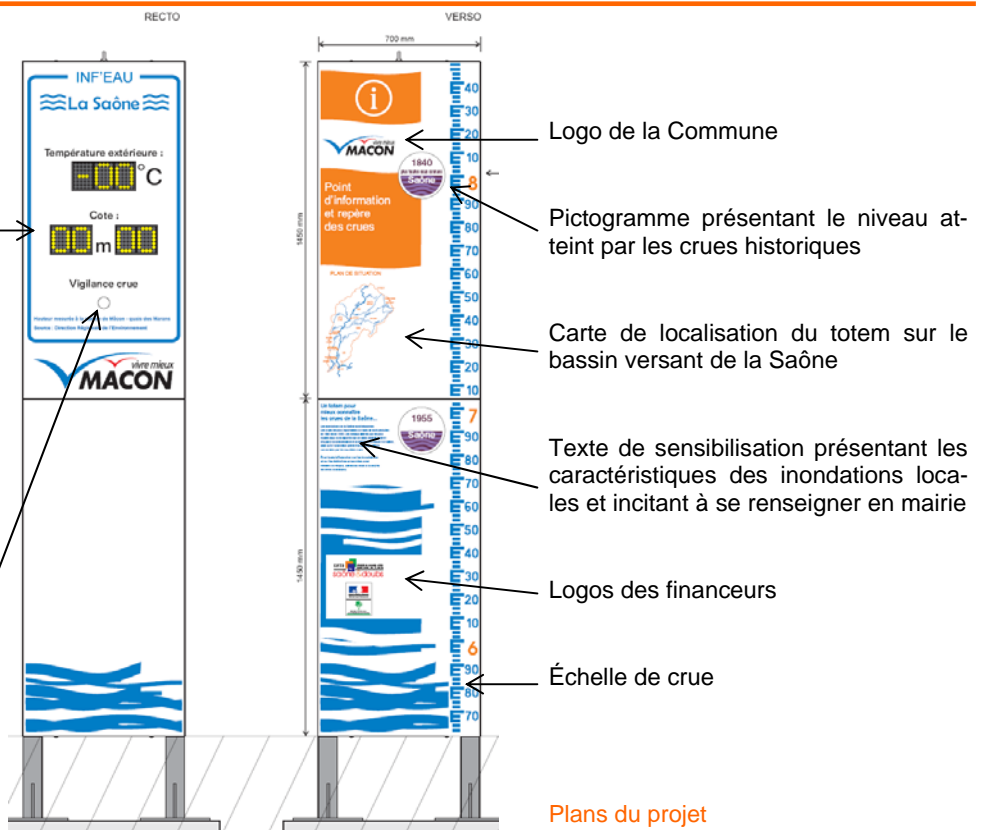
posé en mairie. L'affichage digital, comprenant le rapatriement, la conversion, transmission des données, capteur de température et affichage, coûte environ 9 000 € TTC, financés en partie par l'État et le Conseil Général de Saône-et-Loire.

Affichage digital de la cote et de la température :



La cote affichée est celle de l'échelle d'annonce officielle, située à proximité.

Voyant d'alerte



Partenaires du programme et des actions transversales

